



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

migrations

Question écrite n° 67355

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le phénomène de l'émigration des Français. La France a une spécificité mondiale en comparaison des autres nations : rares ont été les vagues de départ de ses habitants au cours de son histoire. Or, depuis les deux dernières décennies, cette tendance est démentie. Officiellement 1,642 million de Français au 31 décembre 2013 vivaient à l'étranger, soit une augmentation de 2 %. Selon des estimations, 2 millions de Français vivraient à l'étranger. Cette émigration revêt des caractéristiques préoccupantes. En effet, les départs concerneraient essentiellement des jeunes (en 2011, 37 % avaient moins de 30 ans) et des diplômés (40 % des meilleurs chercheurs français en économie officient aux États unis d'Amérique). L'émigration représente le visage de la compétence technique et académique : ces départs renforcent nos concurrents, particulièrement la zone anglo-saxonne (Royaume-uni et États-unis dans le trio de tête) laissant la France déficitaire dans la compétition internationale de l'innovation et de la création de richesses. Malheureusement, ce phénomène n'est pas près de s'inverser : 27 % des jeunes diplômés cherchant un emploi envisageaient l'émigration en 2013 et 79 % des diplômés de grandes écoles souhaitaient exercer sous d'autres cieux. En outre l'émigration représente un coût considérable : une étude l'évalue à 9,6 milliards d'euros parmi lesquels 7,7 milliards d'absence de retour sur investissement des Français expatriés dont le pays a financé la formation, la santé.... C'est sans compter les pertes fiscales ou la création d'emplois à l'étranger qui ne bénéficient pas à l'économie française. À l'instar de l'immigration, l'émigration est à la fois cause et conséquence du déclin de notre Nation. Néanmoins l'État ne bénéficie pas d'outils pouvant précisément recenser et classer ces départs. Seul un registre, dont l'inscription est facultative, est mis à disposition des expatriés. C'est pourquoi elle demande si une politique d'émigration ne devrait pas être spécifiquement consacrée à l'encadrement et à la régulation de ce phénomène. Par ailleurs, elle suggère le développement d'un programme qui permettrait à la France de préserver et développer son influence grâce à ses expatriés.

Texte de la réponse

Les Français de l'étranger étaient à la fin décembre 2014 au nombre de 1 670 000. La population des Français de l'étranger inscrits au registre est en progression régulière : 2,3 % cette année (avec un taux moyen de 3 % sur la dernière décennie). L'augmentation de la communauté française à l'étranger s'inscrit dans un mouvement général d'augmentation de la mobilité internationale. Les Français sont toutefois moins mobiles que les ressortissants des autres pays européens : si 2,5 % des personnes nées en France résident dans un autre pays de l'OCDE, ce taux est de 4,4 % pour l'Allemagne et 6 % pour le Royaume-Uni. La présence de Français à l'étranger constitue un atout pour la France, son rayonnement et son développement international. Les Français de l'étranger sont des relais au service de notre diplomatie d'influence et de la promotion de notre culture, de notre langue, de nos valeurs et de nos intérêts économiques. La présence locale de Français installés durablement, connaissant les réalités locales, la langue, les usages, est un atout pour nos entreprises, dans la conquête de marchés étrangers. Par ailleurs, la mobilité des étudiants et des jeunes diplômés, qui s'inscrit dans un phénomène mondial de « circulation des talents », conduit à un enrichissement des compétences des jeunes

Français. A travers une expérience internationale, les jeunes recherchent un avantage en termes d'insertion professionnelle et d'acquisition de nouvelles compétences linguistiques, professionnelles et sociales. Si la mobilité des étudiants et diplômés constitue un atout de réussite pour les jeunes Français, elle est également porteuse d'opportunités pour le rayonnement de la France, mais aussi pour son développement économique et ses capacités d'innovation technologique. Pour appréhender la communauté française, l'administration consulaire dispose des données de l'inscription au registre des Français établis hors de France. En 2014, on constate près de 250 000 nouvelles inscriptions, ce qui correspond aussi bien à de nouvelles arrivées d'expatriés qu'à des changements de résidence ou à des naissances. La population française à l'étranger n'est en effet pas constituée que d'expatriés quittant temporairement la France. Elle est largement constituée de Français vivant à l'étranger, qui parfois y naissent et y passent toute leur vie, notamment lorsqu'il s'agit de personnes ayant la nationalité du pays de résidence. Afin d'entretenir un lien étroit entre notre pays et sa communauté expatriée, le ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) développe, à travers son réseau consulaire, qui reste l'un des plus étoffés au monde, une offre étendue de services publics administratifs (protection consulaire ; inscription au registre ; délivrance de passeports, de cartes d'identité, de laissez-passer ; établissement d'actes d'état civil ; organisation des élections) et de subventions aux familles (notamment à travers les bourses scolaires) qui visent à accompagner les Français établis à l'étranger dans les moments cruciaux de leur vie, personnelle et professionnelle, et à leur permettre de maintenir étroit le lien avec la France. La France dispose du plus vaste réseau d'enseignement à l'étranger, avec près de 500 établissements dans 132 pays qui scolarisent près de 330 000 élèves dont un tiers de jeunes Français. Ce dispositif, unique au monde, a pour mission d'accompagner les communautés françaises à l'étranger et est un vecteur puissant d'attractivité de la France. Le MAEDI est convaincu que la communauté des Français de l'étranger constitue une force et une richesse pour le rayonnement de la France. C'est la raison pour laquelle ce ministère la soutient et la mobilise.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : [Vaucluse \(3^e circonscription\)](#) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67355

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8841

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4284